

Cahier des charges des prestataires externes Exigences de GD Biotech envers ses prestataires externes

Afin de satisfaire continuellement aux exigences de ses clients, GD Biotech met en place ce cahier des charges (accessible au niveau de ses bons de commande), ayant pour objectif de définir le cadre de collaboration entre GD Biotech et ses prestataires externes afin de garantir un niveau de prestation assurant à GD Biotech le respect des délais et de la démarche qualité qu'il a mise en place. La prise en compte de ces exigences permettra à chaque partenaire de GD Biotech de contribuer à une collaboration durable.

1/ OFFRE

L'offre transmise par le prestataire mentionne obligatoirement le prix, et dans la mesure du possible les délais de livraison ou d'intervention, les conditions de paiement de la prestation. D'éventuelles conditions supplémentaires établies lors des échanges de négociations peuvent la compléter.

2/ COMMANDE

A réception du bon de commande, le prestataire externe dispose de 5 jours ouvrés pour accuser réception et faire parvenir ses conditions générales de vente. Pour tout écart, le prestataire s'engage à prévenir le signataire du bon de commande et tout autre contact de GD Biotech mentionné sur celui-ci.

<u>Concernant les prestataires de service</u> : toutes les exigences GD Biotech sont spécifiées dans ses commandes. Toute spécification notifiée dans notre commande devra obligatoirement être retranscrite dans l'accusé de réception de la commande.

Le prestataire s'engage à réaliser une revue de contrat afin que toutes les exigences soient prises en compte et respectées tout au long de la prestation effectuée.

3/ EXÉCUTION DE LA COMMANDE

Le prestataire externe doit mettre en œuvre les moyens techniques et humains pour répondre aux exigences de GD Biotech. Les produits doivent être contrôlés par du personnel qualifié avant livraison. GD Biotech pourra demander un rapport de contrôle à la livraison ou tout autre document de preuve lié au contrôle du produit. Cette demande sera spécifiée au moment de la commande.

Si le prestataire décide de sous-traiter la commande, la société GD Biotech devra en être informée. Le nom du sous-traitant devra être communiqué. Le prestataire devra obtenir l'accord de GD Biotech pour sous-traiter la commande. Dans tous les cas, les exigences décrites dans ce cahier des charges ainsi que dans nos commandes devront être retranscrites chez le prestataire sous-traitant.

4/ DÉLAI

Les délais sur la commande sont rendus à réception dans nos locaux. Le délai sur lequel le prestataire s'est engagé doit être tenu. Dans le cas contraire, il s'engage à communiquer au signataire du bon de commande et tout autre contact de GD Biotech mentionné sur celui-ci, le ou les nouveaux délais.

5/ LIVRAISON DES PRODUITS

L'adresse de livraison doit être clairement identifiable. Les produits livrés devront être emballés de sorte à être intégralement préservés de toute dégradation. Les produits devront être clairement identifiés.

Dans le cas de livraison de pièces ou équipements, ceux-ci doivent être livrés propres, exempts de pollutions et de corps étrangers.

Toute livraison sera accompagnée des documents nécessaires dont :

- le bon de livraison incluant à minima la référence de la commande, les quantités et la désignation,
- une déclaration de conformité, ou à défaut un accès simple et rapide à son téléchargement.

En cas de manquement dans les documents, GD Biotech bloquera la réception des produits jusqu'à réception des documents demandés.

Les produits livrés sont soumis à acceptation par GD Biotech. A réception, tout produit non conforme sera signalé au prestataire externe dans les 20 jours ouvrés. Tout produit non conforme sera remplacé sous un délai convenu avec GD Biotech. Le prestataire externe aura la charge de procéder à l'enlèvement du produit non conforme.

6/ PRESTATION SUR SITE

Tout personnel extérieur à l'entreprise doit se présenter à l'accueil de la société GÈNES DIFFUSION pendant les heures d'ouverture (de 8h à 12h15 - de 13h30 à 17h00) afin de s'identifier auprès de l'hôtesse et lui faire part de l'objet de sa visite. Il est invité à patienter dans le hall d'accueil de la société. Une personne du service visité viendra prendre en charge le prestataire au niveau du hall de la société et l'invitera à l'accompagner dans la salle de réunion ou service adapté.

GD Biotech a mis en place des mesures de sécurité en définissant des zones d'accès autorisées ou non à un personnel identifié, formé et compétent à appliquer et faire appliquer les consignes générales d'hygiène et de sécurité. Ainsi le prestataire externe devra pour toute nécessité d'accès aux zones soumises à autorisation d'accès :

- être informé de l'exposition aux risques,
- compléter un formulaire GDB_FORM_21 Accès aux zones soumises à autorisation.
- être équipé par la personne du service qui l'accompagne,
- respecter les consignes de sécurité affichées (respect des pictogrammes) à l'entrée de la zone le temps de son intervention,
- signaler la fin de son intervention à la personne du service désignée.

Tout écart aux exigences définies dans ce paragraphe fera l'objet d'une réclamation écrite au

prestataire, qui s'engage à mener toutes les actions pour éradiquer la réapparition du problème.

7/ DÉROGATION

Tout produit n'étant pas strictement identique à ce qui est défini dans la commande doit faire l'objet de la part du prestataire externe d'une demande de dérogation écrite précisant le détail de l'écart. De son côté, GD Biotech fournira un accord écrit pour la dérogation au demandeur. Aucun produit en dérogation ne pourra être livré à GD Biotech sans cette demande validée par nos services.

8/ CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire externe est chargé de garder confidentielles les informations qui lui sont fournies par GD Biotech (par courrier ou mail). Les plans, fichiers, spécifications techniques et tout autre document fournis sont et demeurent la propriété exclusive de GD Biotech.

9/ IMPARTIALITÉ

Le prestataire externe s'engage à traiter les commandes de GD Biotech en toute impartialité.

10/ ÉVALUATION

Nos prestataires externes sont évalués périodiquement selon les critères suivants

- l'ancienneté d'interaction.
- panel de références,
- proposition d'offres promotionnelles,
- qualité de l'achalandage,
- réactivité quant aux demandes de solutions d'urgence,
- respect des délais de livraison,
- application des tarifs négociés,
- commercial représentant le prestataire :
 - ancienneté d'interaction,
 - facilité de dialoque.
 - réactivité,
 - force de proposition.

ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges est soumis à l'acceptation du représentant de la société prestataire par voie numérique. Il est réputé accepté dans son intégralité sauf dénonciation formulée par écrit sous 15 jours calendaires à compter de la date d'envoi du courrier de mise à disposition.

Il est valable à compter de sa date d'envoi et pour une durée indéterminée.

GD Biotech pourra y apporter, par voie d'avenants, toute modification qu'elle jugera utile.

NOM ET ADRESSE DU PRESTATAIRE	Manuel Gomez Gènes DIFFUSION SAS Service administratif et financier Tél.: 03.27.99.29.54 3595 Route de Tournai - CS 70023 - 59501 DOUAI CEDEX
DATE	02/02/2024
SIGNATURE	AT ASSE